



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Stu'Dent Formation
 12 rue Frederic Estèbe, 31200 Toulouse
 SIRET:
 N° affiliation en attente
 ci-dessous organisme de Formation

ET

Nom et prénom : _____
 Adresse : _____

 SIRET : _____
 Ci-dessus désigné le stagiaire.

EST CONCLU UN CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 920-13 DU CODE DU TRAVAIL ETABLI COMME SUIV :

Article 1 - OBJET : En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
L'édentement unitaire antérieur avec Olivier Etienne

Article 2 – NATURE ET CARACTERISTIQUE DE L'ACTION DE FORMATION :

Elle a pour objectifs : Face aux endentement antérieurs unitaires:
 - Connaître les approches moderne
 - maîtriser les indications de chaque solutions thérapeutiques
 - améliorer la transmission au laboratoire
 A l'issue de la formation, une **attestation de stage sera délivrée au stagiaire**. Sa durée est fixée à : **1 journée**. L'horaire est le suivant : 9 h – 13 h; 14 h – 18 h.

Le programme de l'action de formation est le suivant :

Matin
 L'édentement unitaire incisif : les causes et les conséquences associées
 Panorama des options de restauration selon le gradient thérapeutique
 Du cantilever au bridge conventionnel : avantages/inconvénients ;
 Evidence et Clinical-based du succès de chaque option

Après-midi
 La collaboration pluri-disciplinaire : orthodontie, chirurgie pré-implantaire : comment participer ? Apport du smile Design, des logiciels de planification implantaire.
 L'option Cantilever sous toutes ses formes : matériaux de choix, dent support, protocoles cliniques spécifiques
 L'option implantaire : optimiser ses résultats en faisant les bons choix de matériaux prothétiques.

Article 3 – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation mentionnée à l'article 2 et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : **chirurgien-dentiste, assistant(e)**

Article 4 – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION
 L'action de formation aura lieu le **23 juin 2022 à Toulouse**. Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la formation sont indiqués ci-dessous : et **Olivier Etienne, Docteur en chirurgie dentaire**.

Article 5 – DELAI DE RETRACTATION
 A compter de son inscription le stagiaire a un délai de **3 semaines** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

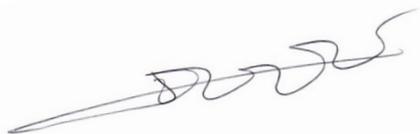
Article 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES Le prix de l'action de formation est fixé à **390€** pour les chirurgiens-dentistes, et **240€** pour les assistantes dentaires.

Article 7 – INTERRUPTION DU STAGE
 En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, l'organisme de formation proposera au stagiaire le report financier de son inscription à une formation ultérieure. En cas de refus du stagiaire, la participation à la formation sera considérée comme effective.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 – LITIGE
 Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'Albi sera seul compétent pour régler le litige.

Pour Stu'Dent Formation,
 Laurent ELBEZE, Président



Toulouse, le _____

Pour le stagiaire